

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : DÉPARTEMENT DE NEURTHE-ET-MOSELLE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 48 Rue Eplanade Jacques Baudat
Commune WAILLY
Code postal 54000
Nature des activités : Collectivité territoriale - Direction Infrastructures et Mobilité - Service Ponts Structures et Ouvrages
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE	Description (1)
Nom scientifique	
Nom commun	
B1 <u>Veuprocton de Daubenton</u> (<u>Veuproctes daubentonii</u>)	<u>Destruction de 17 digammalements (pours)</u> <u>Suite à démolition du pont existant</u>
B2 <u>Oreillard (Plecotus)</u>	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☒
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :
CDS4 programme en 2022 la reconstruction du pont NO-11-105 à
Baissen au p. Cam. De type dalle massive, en maçonnerie
et ce dernier doit être démolit et remplacé par un autre
bon avec l'écoulement du canal d'eau. Les améliorations
ceci a un impact sur deux espèces protégées.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction



Préciser :

Démolition de l'ouvrage (qui compte 17
fenêtres)

Altération



Préciser :

Dégradation



Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale



Préciser :

Formation continue en biologie animale



Préciser :

Autre formation



Préciser :

6 CDSI-PSO à minimum CPEPESC

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

ou la date :

Travaux Printemps - Été 2022

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives :

Départements :

Cantons :

Communes :

Grand Est
Meuse et Moselle
Neuve au Sarre
Saarbourg - au - Plain

II. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos



Mesures de protection réglementaires



Mesures contractuelles de gestion de l'espace



Renforcement des populations de l'espèce



Autres mesures



Préciser :

Voir recommandations

rapport CPEPESC, chap. IV

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir rapport CPEPESC joint, et plan projet de

Plan de compensation : Suivre l'absence d'individus
En amont des travaux : contrôle de l'absence d'individus
et bouchage des discontinuités (en Hiver 2021-2022)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Voir rapport CPEPESC joint

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

le

Votre signature

Nancy 27/03/22

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☐ **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
☐ **LA DESTRUCTION ***
☒ **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE ***

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : DÉPARTEMENT de NEULTHE-ET-ROSELIE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 11 Rue Eplanade Jacques Baudet
Commune NANCY
Code postal 55000
Nature des activités : Collectivité Territoriale - Direction Infrastructure & Mobilité - Service Ponts Structures & Ouvrages
Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <u>Vasparilla daubentonii</u> <u>Vasparilla de Daubenton</u>		
B2 <u>Plecotus</u> <u>Oreillard</u>		
B3		
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	☒	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☒	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Empêcher la capture d'occupes les sautres avant démolition
Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive ☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire ☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐ Capture au filet ☐
Capture avec épuisette ☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids ☐ Préciser :
Destruction des œufs ☐ Préciser :
Destruction des animaux ☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
Par pièges létaux ☐ Préciser :
Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs ☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques ☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques ☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir ☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle ☒ Préciser : *Apres contact par un chiroptériste de l'absence de spécimens, bouchage de la totalité des disjoints - Site fréquenté en été - automne - bouchage envisagé en hiver*

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :
Formation continue en biologie animale ☐ Préciser : *Chiroptériste*
Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : *Saône-et-Loire*
Départements : *Yonne - dr - Nièvre*
Cantons : *Nièvre - au - Saône*
Communes : *Baigny - au - plain*

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés ☐ Mesures de protection réglementaires ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : *La phase de reconstruction prévoit la mise en œuvre de mesures compensatoires (ter 2), détaillées dans les docs joints.*

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *Nancy* le *27/05/21*
Votre signature



CPEPESC LORRAINE

COMMISSION DE PROTECTION DES EAUX,
DU PATRIMOINE, DE L'ENVIRONNEMENT,
DU SOUS-SOL ET DES CHIROPTÈRES DE LORRAINE



SEPTEMBRE 2021

**DIAGNOSTIC DÉTAILLÉ SUR LE PONT
ROUTIER D11.105 SUR L'AROFFE À
BARISEY-AU-PLAIN (54)**

BC-04-2021

DEPARTEMENT
MEURTHE
& MOSELLE

Diagnostic détaillé sur le pont routier D11.105 sur l'Aroffe à Barisey-au-Plain (54)

Bon de commande 04-2021

Document établi par Pierre-Emmanuel BASTIEN

Expertise réalisée par Pierre-Emmanuel BASTIEN

SOMMAIRE

I. Introduction.....	4
II. Inventaire de terrain	4
III. Résultats.....	5
IV. Analyse des mesures pour la prise en compte de la faune protégée.....	7
IV.1. Au niveau des habitats.....	7
IV.1.1. Mesure n°1.....	7
IV.1.2. Mesure n°2.....	9
IV.2. Au niveau des individus.....	12
V. Conclusion	13
VI. Bibliographie	13
VII. Annexe : photos.....	13

I. INTRODUCTION

Suite à notre expertise hivernale conduite sur ce pont en lien avec sa destruction future et nos observations d'indices de présence de chauves-souris (guano), le Département de la Meurthe-et-Moselle a mandaté la CPEPESC Lorraine afin d'effectuer un suivi annuel complet.

La CPEPESC Lorraine a réalisé un diagnostic par saison comme défini dans le marché, à savoir un passage printanier, estival et automnal. Ce présent rapport fait état de nos observations.

II. INVENTAIRE DE TERRAIN

L'expertise printanière a été réalisée le 12 mai, l'expertise estivale le 20 juillet et l'expertise automnale le 1^{er} septembre. Les trois expertises ont été conduites de jour.

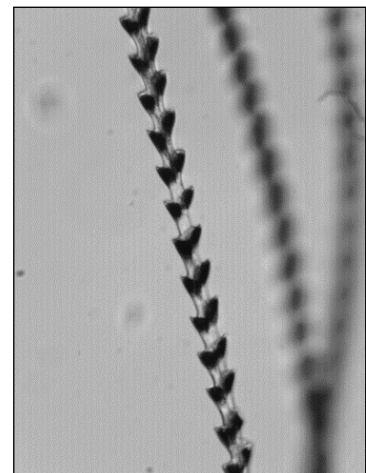
L'ensemble de nos résultats est consigné dans les tableaux ci-après (Tableau 1, Tableau 2 et Tableau 3).

Ont été recherchés :

- la présence de chauves-souris ;
- la présence d'indices de présence de chiroptères (guano, suint, restes alimentaires) ;
- les cavités favorables aux chiroptères d'une taille minimale de 3 cm de profondeur et 1,5 cm de largeur, et autres habitats favorables ;
- la présence d'autres espèces animales et/ou d'indices de présence.

Lors de l'expertise, si du guano de chiroptère est observé, une analyse des poils (Figure 1) contenus dans les fèces est ensuite réalisée. Grace à différentes clefs d'identification ainsi qu'à une banque de référence, une identification à l'espèce ou au groupe d'espèces est réalisée (DIETZ & KIEFER, 2015 ; MARCHESI *et al.*, 2009 ; TEERINK, 2003 ; TRELCAT, 2020 ; TUPINIER, 1973).

Figure 1 : Poil de Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* (grossissement x630).



III. RESULTATS

COMMUNE	LOCALISATION STRUCTURELLE	TYPES D'HABITATS OBSERVES	NOMBRE D'HABITATS OCCUPES	ESPECES	INDICES	NOMBRE D'INDIVIDU(S)
Barisey-au-Plain	Intrados	Disjointement (Figure 9)	0	Vespertilion de Daubenton	Guano (analysé)	0

Tableau 1 : Résultat du suivi printanier

COMMUNE	LOCALISATION STRUCTURELLE	TYPES D'HABITATS OBSERVES	NOMBRE D'HABITATS OCCUPES	ESPECES	INDICES	NOMBRE D'INDIVIDU(S)
Barisey-au-Plain	Intrados	Disjointement	1	Vespertilion de Daubenton	Guano (Figure 7)	1

Tableau 2 : Résultats du suivi estival

COMMUNE	LOCALISATION STRUCTURELLE	TYPES D'HABITATS OBSERVES	NOMBRE D'HABITATS OCCUPES	ESPECES	INDICES	NOMBRE D'INDIVIDU(S)
Barisey-au-Plain	Intrados	Disjointement	1	Vespertilion de Daubenton	Guano (Figure 1Figure 8)	1
			1	Oreillard indéterminé	Sans	1

Tableau 3 : Résultats du suivi automnal

IV. ANALYSE DES MESURES POUR LA PRISE EN COMPTE DE LA FAUNE PROTEGEE

IV.1. AU NIVEAU DES HABITATS

Le pont devant faire l'objet d'une reconstruction totale pour des questions de sécurité, l'ensemble des disjointements utilisables et utilisés, soit 17 au total, seront détruits. Il est donc nécessaire de réaliser ici une demande de dérogation du fait de la destruction d'habitats d'espèces protégées. En effet, deux espèces de chauves-souris fréquentent le site en été et en automne. Il s'agit du Vespertilion de Daubenton (*Vespertilio daubentonii*) et d'une espèce du genre Oreillard (*Plecotus*).

Afin de compenser la perte d'habitats, il conviendra de proposer de nouveaux habitats se rapprochant le plus possible des caractéristiques recherchées par les deux espèces. Lors des échanges avec le Département sur les caractéristiques techniques de la nouvelle structure, il est apparu qu'il ne sera pas possible d'incorporer au niveau de l'intrados des espaces similaires à ceux existants aujourd'hui.

Il a donc été convenu de procéder à la réalisation de deux types de mesures compensatoires afin d'optimiser les capacités d'accueil. Une mesure sera conduite sur la culée en rive gauche et la seconde en rive droite.

Les deux mesures doivent être réalisées en même temps que la construction du nouveau pont.

IV.1.1. Mesure n°1

Pose d'une rangée de briques plâtrières sur toute la longueur de la culée au droit du point de jonction entre l'intrados et la culée (Figure 2) sur la base de l'exemple présenté en Figure 3.

Les briques pourront soit être scellées à l'aide de colle, soit être chevillées.

Les briques utilisées seront de modèle 8 trous (30 cm x 10 cm x 20 cm).

La partie supérieure des briques devra être bouchée par un bouchon de béton de 3 à 4 cm afin de créer des micro-espaces isolés de 27 à 26 cm de profondeur.

Coupe transversale biaise
(suivant l'axe de chaussée)

Echelle : 1/50

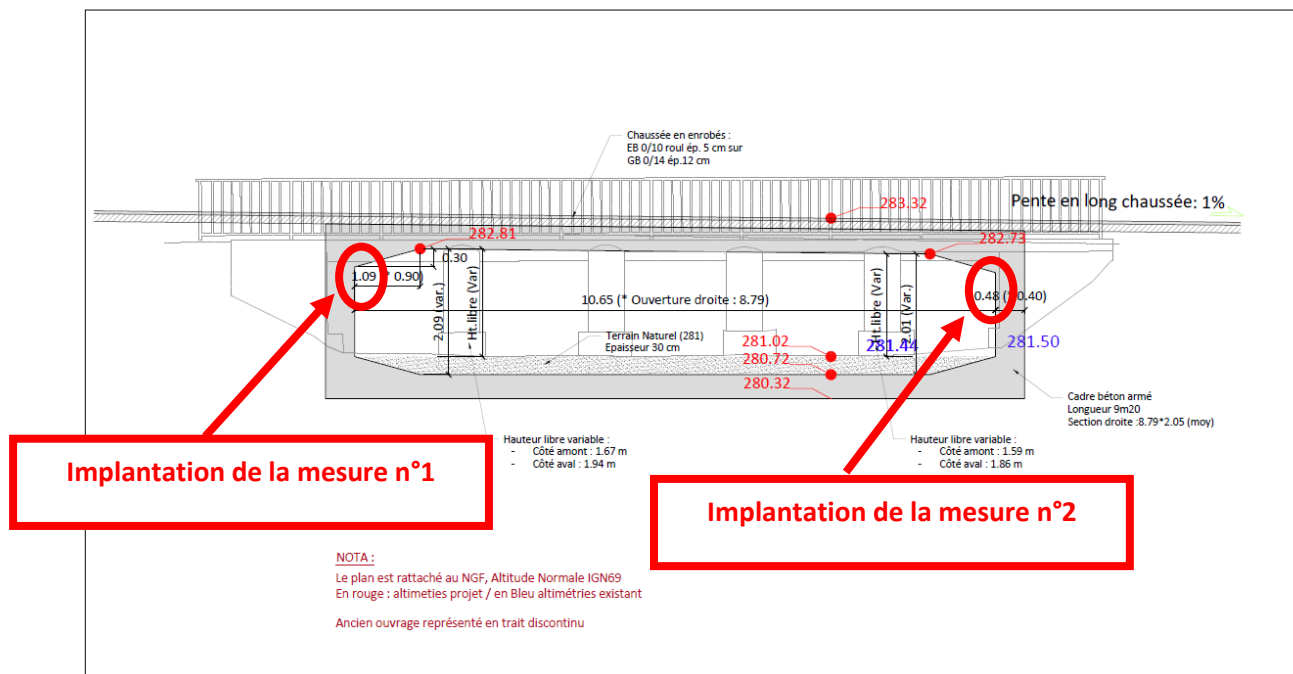


Figure 2 : coupe du futur pont fournie par le CD54 : emplacement des mesures de compensation



Figure 3 : exemple d'une rangée de briques plâtrières

IV.1.2. Mesure n°2

La seconde mesure sera réalisée à l'opposé de la première et disposée également sur toute la longueur de la culée au droit du point de jonction entre l'intrados et la culée (Figure 2).

Il conviendra de recréer un disjointement de 3 cm de largeur et de 20 cm de profondeur sur toute la longueur de la culée (Figure 4 et Figure 5) et sur la base de l'exemple présenté en Figure 6.

L'intérieur de l'aménagement devra être rugueux afin d'optimiser l'accroche des chauves-souris en utilisant par exemple un crépi. Attention à bien prendre en compte l'épaisseur de l'accroche afin de bien garder 3 cm de largeur interne.

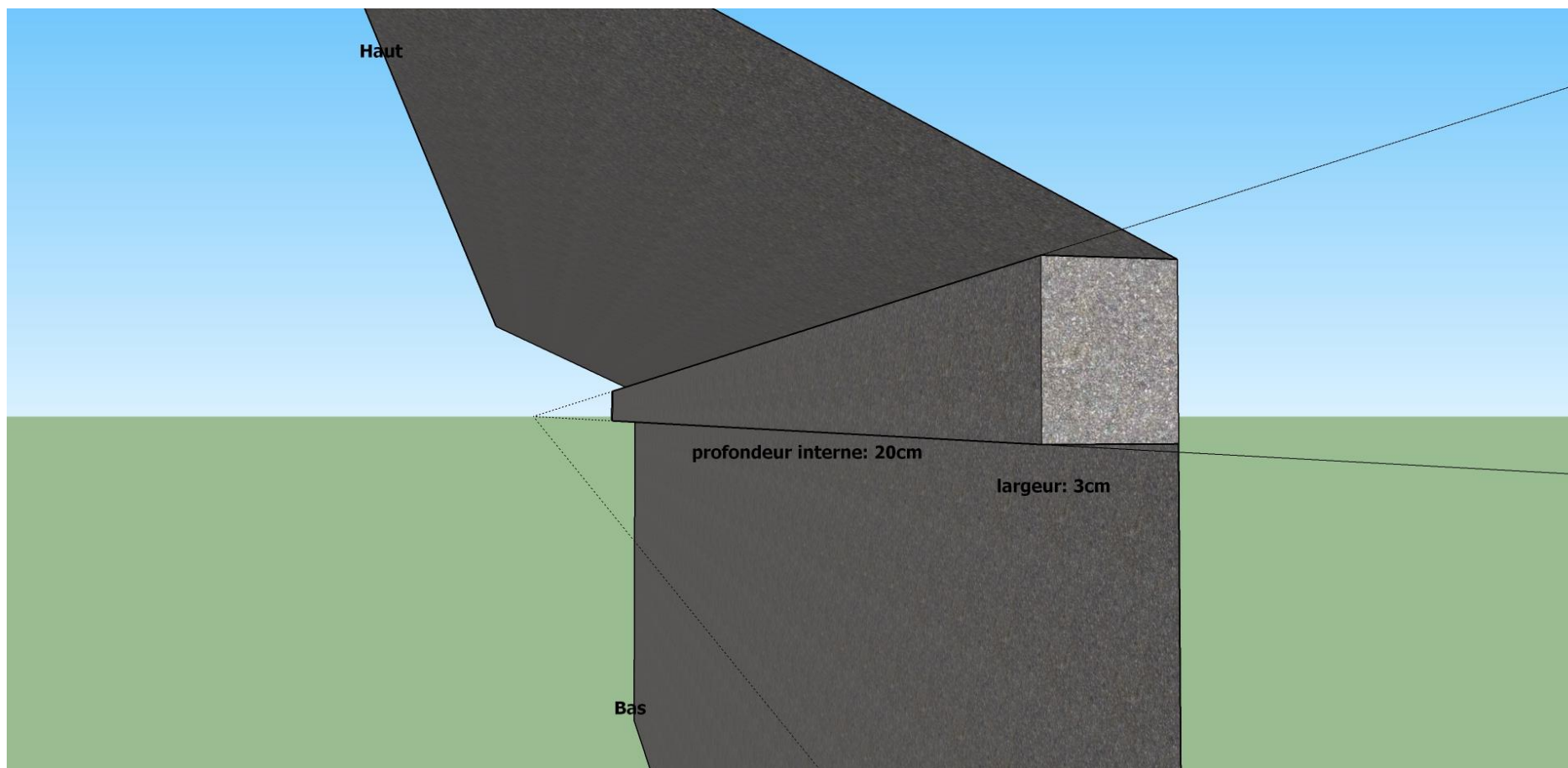


Figure 4 : schéma de la mesure n°2 : coupe de profil

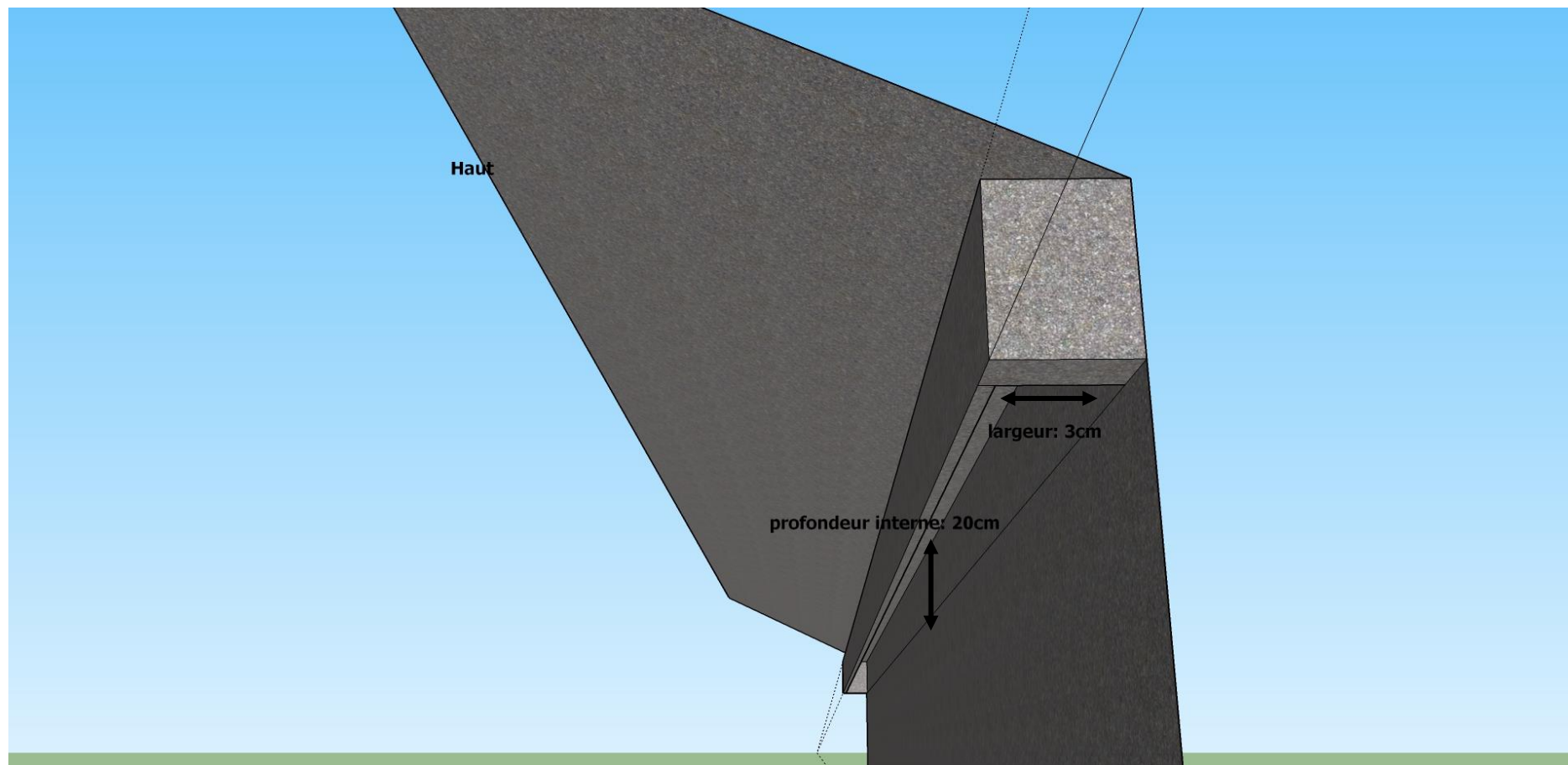


Figure 5 : schéma de la mesure n°2 : coupe vue du dessous



Figure 6 : exemple d'une création de disjointement le long d'un mur

IV.2. AU NIVEAU DES INDIVIDUS

Si le chantier ne peut être réalisé en période hivernale, il convient de réaliser également une demande de dérogation au titre des espèces protégées. En effet, les espèces utilisant le site en périodes estivale et automnale, il convient de s'assurer d'une absence totale d'impact sur les individus.

Les mesures suivantes sont proposées :

- Contrôle par un chiroptérologue de l'absence d'individus en amont de la démolition,
- Bouchage de la totalité des disjointements.

V. CONCLUSION

Du fait de la présence d'enjeux identifiés lors des différentes expertises, il convient de vous rapprocher de la DREAL Grand Est en la personne d'Éric Thouvenot (03 88 13 06 77 - eric.thouvenot@developpement-durable.gouv.fr) pour convenir des mesures à mettre en œuvre aussi bien au niveau de la période d'intervention que de la perte d'habitats à compenser.

VI. BIBLIOGRAPHIE

- DIETZ C., KIEFER A. 2015. Chauves-souris d'Europe. Connaître, identifier, protéger, Guide Delachaux. Delachaux et Niestlé.
- MARCHESI P., BLANT M., CAPT S. 2009. Fauna Helvetica : Clés de détermination des mammifères de Suisse. Centre Suisse de Cartographie de la Faune.
- TEERINK B.J. 2003. Hair of West European Mammals: Atlas and Identification Key. Cambridge University Press.
- TRELCAT C. 2020. Identification des Chiroptères par l'analyse des poils contenus dans le guano (Rapport de stage). CPEPESC Lorraine, Neuves-Maisons.
- TUPINIER Y. 1973. Morphologie des poils de Chiroptères d'Europe occidentale par étude au microscope électronique à balayage. *Revue suisse Zool.* 80, 635-653.

VII. ANNEXE : PHOTOS



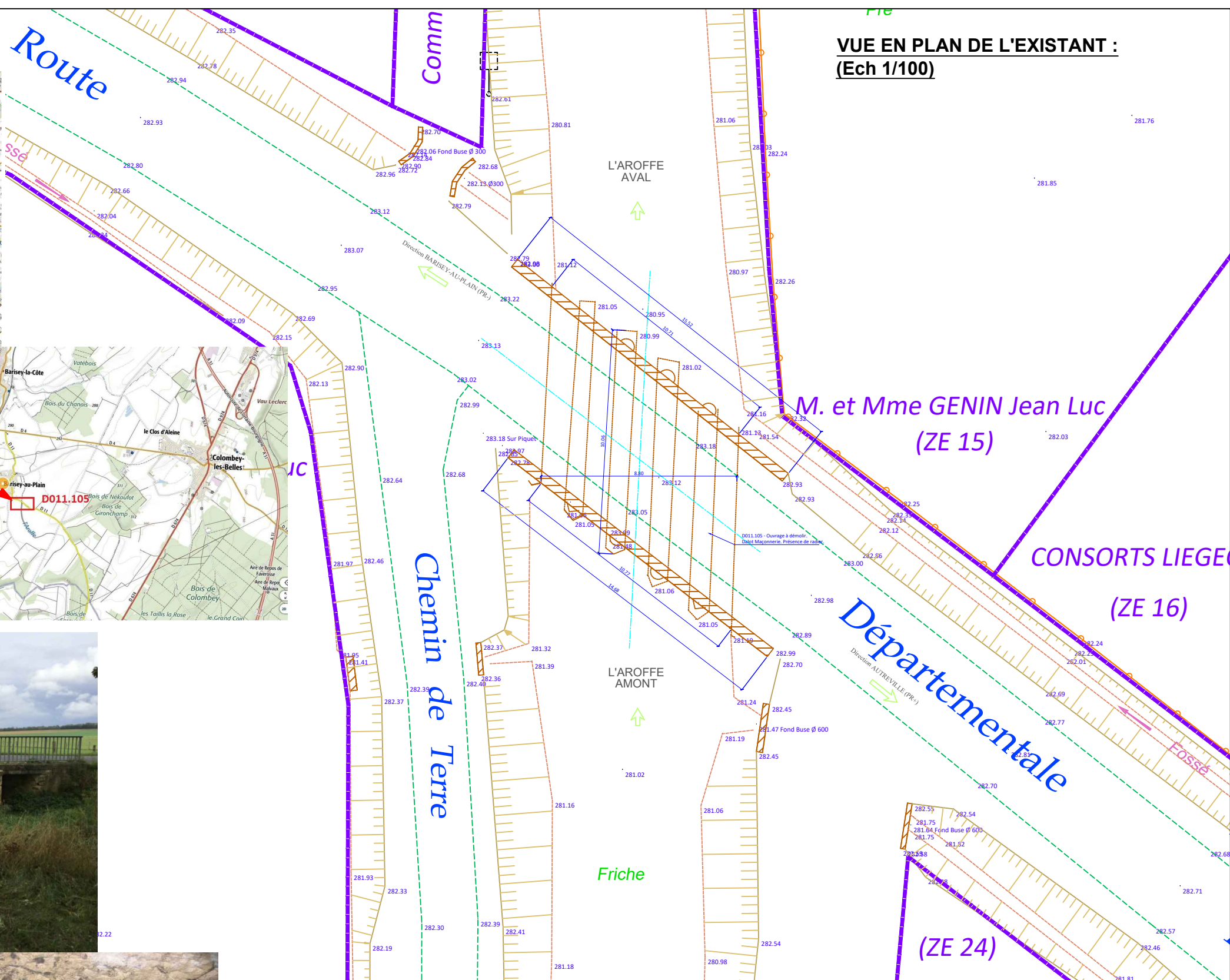
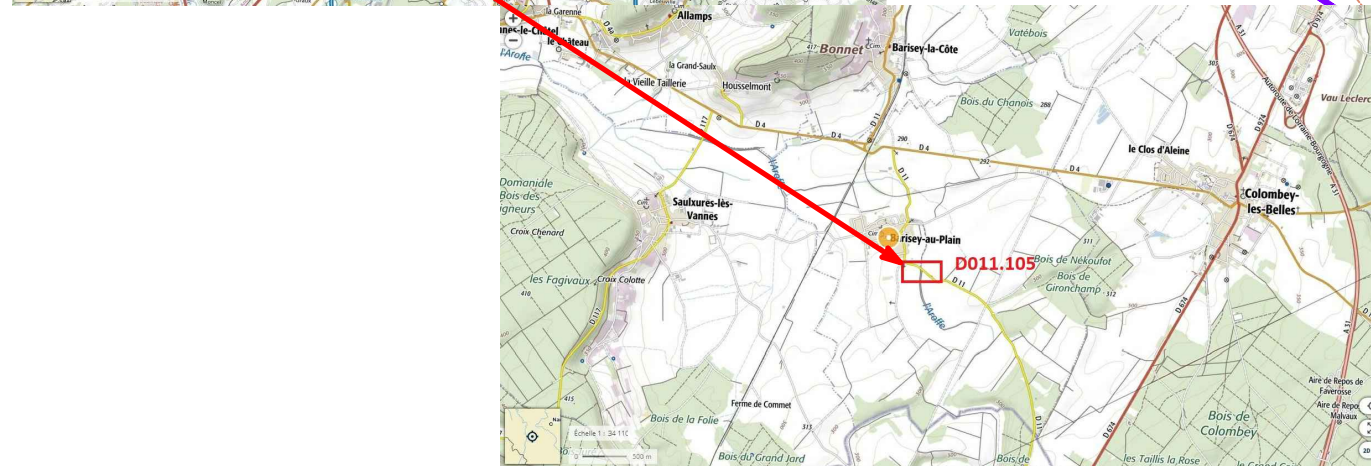
Figure 7 : guano au sol à l'aplomb d'un disjointement



Figure 8 : guano au sol à l'aplomb d'un second disjointement



Figure 9 : marquage d'un disjointement utilisé

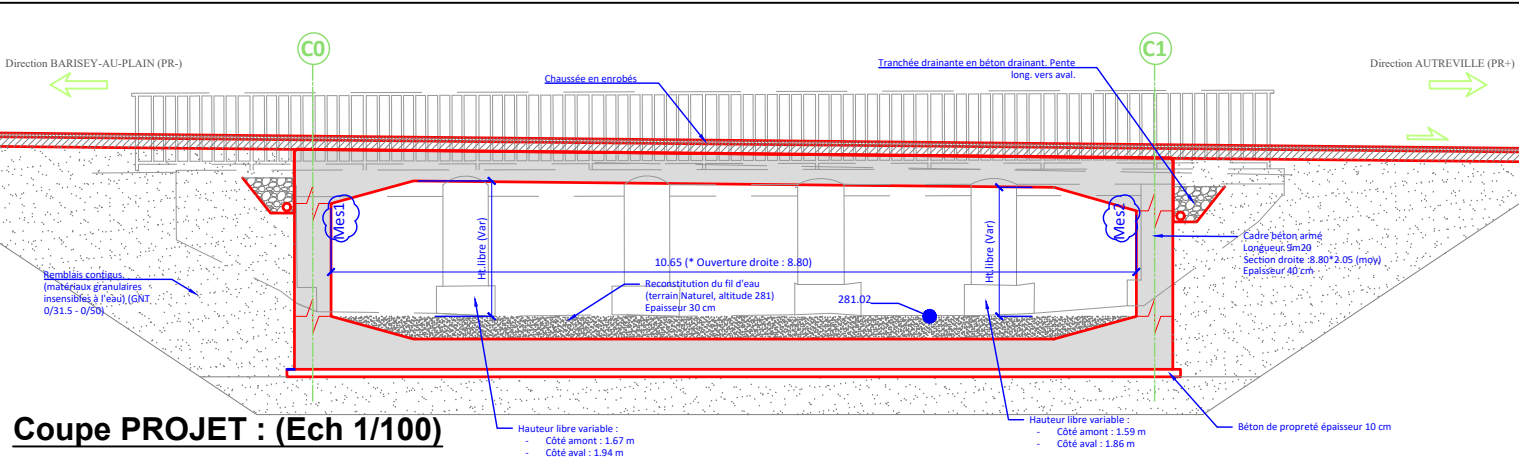


Direction Infrastructures et Mobilité
Service Ponts, Structures et Ouvrages

D011.105 - Reconstruction du pont sur l'Aroffe à BARISEY-AU-PLAIN.

Déclaration de Loi sur l'eau

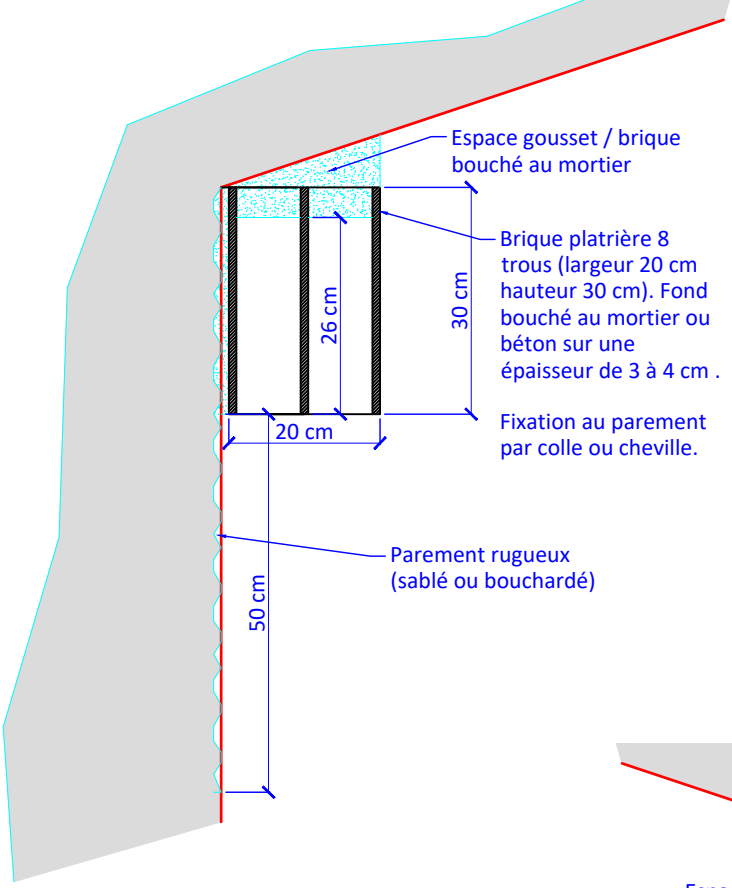
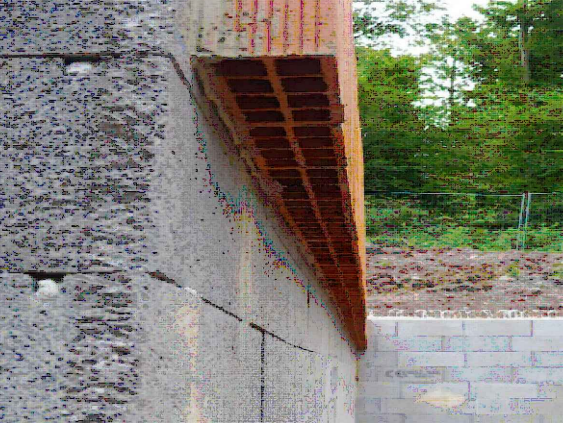
Pièce 1/ Situation, photos et plan de l' existant



Coupe PROJET : (Ech 1/100)

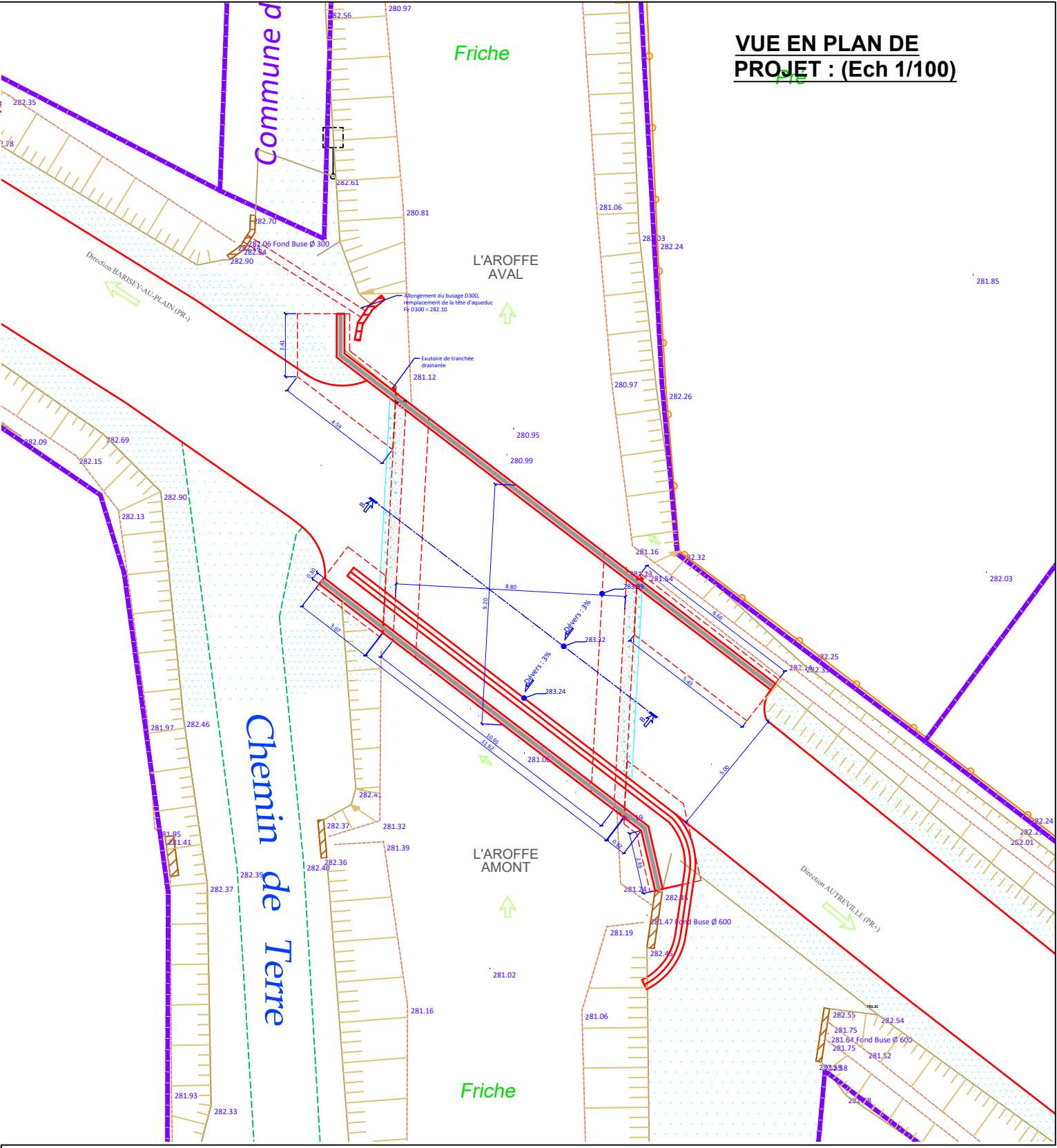
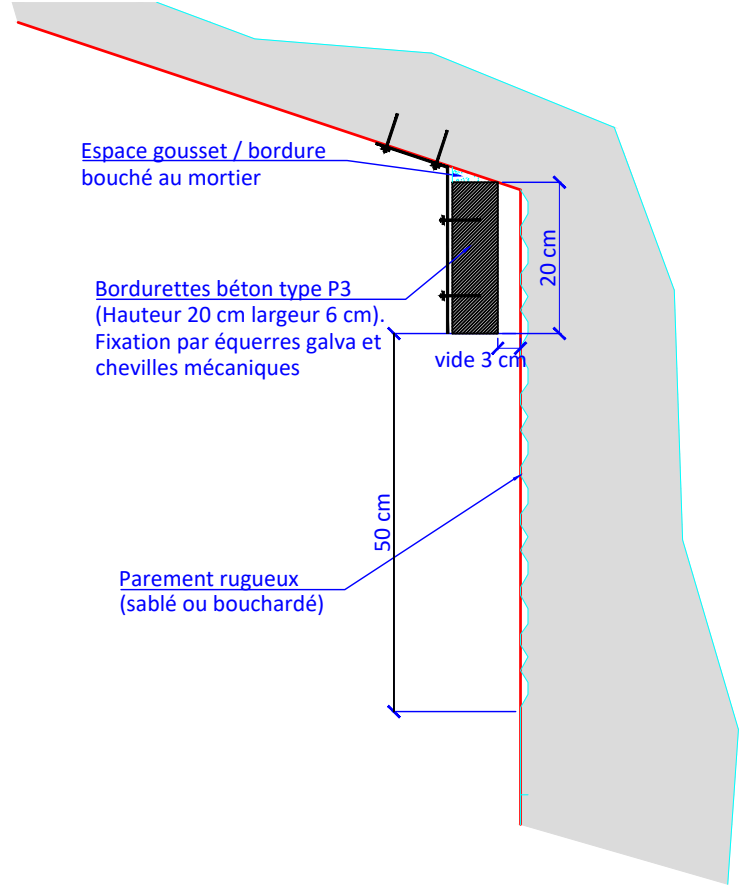
**DETAILS SUR MESURE
COMPENSATOIRE 1 : (Ech 1/20)**

Briques plâtrières 8 trous (30 x 10 x 20 cm), bouchées par un bouchon de béton

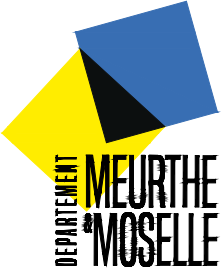


**DETAILS SUR MESURE
COMPENSATOIRE 2 : (Ech 1/20)**

Fente largeur 3 cm hauteur 20 cm, bouchée a ses extrémités amont et aval au mortier.



VUE EN PLAN DE
PROJET : (Ech 1/100)



Direction Infrastructures et Mobilité
Service Ponts, Structures et Ouvrages

**D011.105 - Reconstruction du pont sur
l'Aroffe à BARISEY-AU-PLAIN.
Déclaration de Loi sur l'eau**

Pièce 2/ Plans de projet et mesures
compensatoires